

principale caractéristique a été la surexploitation du sol afin de réaliser des bénéfices maximums à court terme ou, dans le cas des paysans, pour survivre. La dégradation du sol est en outre favorisée par le recours aux techniques utilisées dans l'exploitation intensive du sol ou l'extension des territoires agricoles. L'action internationale doit viser en priorité la lutte contre la dégradation du sol dans les pays en voie de développement, et doit prendre la forme de la coopération technique, des transferts de savoir et de l'aide à l'élaboration sur place de technologies favorables à l'environnement, de la formation de ressources humaines et du financement;

e) Protection et gestion des océans, des mers et des régions côtières

Notre région se caractérise entre autres par l'immense variété de ses ressources marines, côtières et océaniques qui peuvent être utilisées à l'avantage de la population. La détérioration des ressources marines et côtières qui résulte de leur exploitation anarchique et de la pollution marine et terrestre constitue un problème sérieux pour les États côtiers et riverains qui dépendent de ces ressources pour réaliser leurs objectifs socio-économiques. Par conséquent, les Programmes océaniques régionaux des Antilles et du Sud-Est du Pacifique, de même que d'autres programmes de coopération régionale, comme le Programme de l'Atlantique Sud, devraient être raffermis, tout